



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Du 11 octobre 2021 - N° 2/2021

Madame la Présidente, R. Alma, ouvre la première séance du Conseil communal à 20h.

Au nom du bureau du Conseil, M. Claude Bürer remercie avec un bouquet de fleurs Mme Claude-Cécile Bachtarzi Fiaux pour ses 65 ans de participation assidue aux Conseils généraux et pour son rôle de scrutatrice pendant 25 ans.

Ordre du jour

1. Appel, assermentation de M. Philippe André Ducrest
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Election complémentaire de deux membres suppléants pour APEJ, AJET, ASCOT
8. Préavis municipal n° 03/2021 - Octroi de diverses autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026
9. Préavis municipal n° 04/2021 – Arrêté d'imposition communal 2022
10. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Appel, assermentation de M. Philippe André Ducrest

Avant de procéder à l'appel, M. Philippe André Ducrest prête serment.

Membres présents	32
Membres excusés	3

MM Claudio De Salvo, Armando Gasser, Sandro Geoffrey Medina

La majorité absolue des membres est 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes est 17.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à la majorité avec 3 abstentions.

3. Propositions individuelles et pétitions

- **Postulat de M. Alain Berger** (en annexe)

Le Conseil l'accepte comme recevable à la majorité avec 4 non et 2 abstentions.

La Municipalité doit traiter ce postulat et y répondre dans un délai maximum de 12 mois.

- **Proposition de la Commission des Finances** (en annexe)

Le Conseil l'accepte comme recevable à la majorité avec 1 abstention.

Un délai de 2 mois est voté à la majorité avec 2 abstentions.

La Municipalité doit intégrer la requête de la Commission dans le budget 2022 qui sera traité lors de la séance du 13 décembre 2021.

4. Communications du bureau

La Présidente invite les membres intéressés à faire partie de deux commissions ad-hoc pour l'étude de deux préavis prévus à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2021 :

- **Commission ad-hoc pour l'étude des statuts des sapeurs-pompiers de Terre Sainte (SDIS)**
Mme Eléonore Grosclaude et MM Stephan Comminot et Vincent Quadri
- **Commission ad-hoc pour l'étude des subventions pour le Conservatoire de Musique de Terre Sainte (CMTS)**
Mmes Sophie Bertalan, Eleonore Grosclaude et Christine Van Lancker

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. A. Fiaux lit le rapport (rapport en annexe).

APEJ (AJET-ASCOT)

Pas de rapport.

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région de Nyon)

Mme M.-T. Ramseyer lit le rapport (rapport en annexe).

6. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Répartition détaillée des dicastères de la Municipalité (en annexe)

Ressources humaines

Engagement de Mme Briffaz en tant que Patrouilleuse depuis la rentrée 2021 et jusqu'au 8 octobre 2021.

Prolongement de l'activité de Mme Grosclaude comme Assistante administrative.

Engagement de Mme Martin en tant que collaboratrice administrative dès le 1.11.2021 à 100%.

Engagement de M. Bédât comme remplaçant pour les espaces verts en août et entre fin septembre et fin octobre 2021.

Administration générale

Information sur la sécurité des données informatiques de la Commune qui sont stockées via la société informatique OFISA SA sur des centres de calculs de Swisscom. Divers points prévus afin d'améliorer davantage la sécurité.

Information sur les étapes vers une digitalisation de l'administration ainsi que des services et prestations y relative.

Locations des bâtiments et salles / Etat des locations non sportives.

Ancien greffe : mise en location prochainement.

Grandes salles polyvalentes au sous-sol de la crèche (80m2 et 65m2) : mise en location à l'état actuel ou projet d'investissement.

Relais des Chasseurs : ajustement du loyer et nouveau bail dès le 1.10.2021.

Salle polyvalente et foyer du bâtiment communal (locations ponctuelles) : augmentation des locations.

Crèche intercommunale, appartement de fonction et ancienne fruitière : information sur les locations.

Vanessa Green, Vice-Syndique

Brève présentation de ARSCO aux membres du Conseil.

La Municipalité a l'intention d'animer davantage le village afin de le rendre plus vivant avec des nouveaux événements et des services utiles à la population.

La Commune, en collaboration avec la région de Terre Sainte, a mis à disposition un emplacement pour un « Food truck » et le 11 novembre le « Mumbai Food truck » sera à Chavannes-des-Bois. Un tout-ménage sera envoyé.

Diego Vergani, Municipal

Réfection bordure Branvaude/Sauverny. Travaux prévus la semaine du 25 octobre. Les deux sens de direction sont maintenus.

Remplacement de quatre avaloirs sur le territoire communal. Travaux prévus la semaine du 1 novembre.

Le passage piéton Branvaude/Longs-Prés sera supprimé. La Municipalité étudie actuellement des solutions alternatives.

L'installation de miroirs aux sorties Hauts-Crêts/Branvaude et Faucille/Branvaude refusée par le Canton qui considère ce moyen peu efficace dans le but d'améliorer la visibilité. Il est de plus en plus difficile d'obtenir ce type d'autorisations.

La Municipalité a l'intention d'installer des bornes de recharge pour voitures électriques. L'emplacement, le type de recharge (lent/rapide) ainsi que le modèle d'exploitation de ces bornes sont actuellement à l'étude.

Une partie du store abri du Relais des Chasseurs a été endommagé par des fortes pluies en juillet dernier. Des parasols offerts gratuitement par les fournisseurs de boissons ont été installés comme solution alternative.

Keri Anderson-Sparks, Municipale

Le brunch de la rentrée s'est bien déroulé et de nombreux résidents y ont participé.

Le dimanche 31 octobre pour la fête d'Halloween sera organisé un « Trick or Treat ».

Le samedi 19 décembre aura lieu la traditionnelle « Fête de Noël »

Dans le cadre des nouveaux services à la population, la Commune mettra à disposition des aînés le Foyer chaque dernier jeudi du mois entre 12h et 14h.

Les habitants seront informés de tous les événements au travers du tout-ménage, du site internet et depuis la nouvelle législature via les réseaux sociaux.

Actuellement Chavannes-des-Bois compte deux patrouilleurs scolaires et une personne supplémentaire serait la bienvenue.

Moreno Volpi, Municipal

La situation sécuritaire à Terre Sainte est excellente grâce à la collaboration de tous les partenaires de la sécurité. Les vols et cambriolages (y.c dans les véhicules) sont passés de 147 en 2019 à 53 en 2021 (de janvier au 14 septembre).

Des mesures ont été prises pour prévenir les petites incivilités constatées dans la commune en 2020 et 2021. Tous les partenaires de la sécurité ont été impliqués et les résultats sont positifs.

Le recrutement de Sapeurs-Pompiers bénévoles aura lieu le jeudi 4 novembre.

Des cours de premier secours seront organisés par le Sauvetage de Coppet et auront lieu à la salle Communale de Chavannes-des-Bois le 15 novembre 2021.

La salle polyvalente est bien exploitée et cette année un cours de Basket destiné à un groupe de 9 enfants de 6 à 13 ans s'est ajouté au calendrier, ainsi qu'un cours de Playball pour les enfants de 2 à 8 ans.

D'ici la fin 2021, une table de ping-pong et un terrain de pétanque seront installés sur la place extérieure de la salle communale, près du jeu d'échecs.

La cabane métallique près de l'ancien réservoir a été démontée et sera installée prochainement à la déchetterie intercommunale.

7. Election complémentaire de deux membres suppléants pour APEJ, AJET, ASCOT

M. Scheffre est devenu titulaire et M. Cédric Berthiaud et Philippe André Ducrest sont suppléants

8. Préavis municipal n° 03/2021 - Octroi de diverses autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026

La Commission des Finances lit le rapport (en annexe).

Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- D'adopter le préavis municipal 03/2021 : Octroi de diverses autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026 et d'accorder les compétences suivantes à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 :
 1. L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réelles immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- pour la durée de la législature hors frais inhérents aux opérations concernées. L'article 44, chiffre 1 de la LC est réservé.
 2. La constitution e sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités (à l'exclusion des entités citées à l'articles 3a de la LC) pour une montant qui ne dépasse pas CHF 50'000.- pour la durée de la législature.
 3. L'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires administrative ou arbitrales pour un montant maximum de la valeur litigieuse de CHF 100'000 par cas quand la Commune agit en tant que demanderesse et sans limite si elle agit en tant que défenderesse.

4. L'autorisation générales pour déposer les disponibilités de la Commune auprès des établissements autres que ceux cités à l'article 44, chiffre 2, lettre j de la LC en l'occurrence de la Poste Suisse, la Banque Raiffeisen, l'UBS et le Crédit Suisse.

5. L'acceptation de legs et de donations, ainsi que des successions, lesquelles doivent préalablement avoir été soumises au bénéfice d'inventaire, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 100'000 par cas.

6. L'autorisation générale pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles avec un maintien de la limite de CHF 20'000 par ligne comptable et par an.

Le **préavis** est accepté tel que présenté à l'**unanimité**.

9. Préavis municipal n° 04/2021 – Arrêté d'imposition communal 2022

La Commission des Finances lit le rapport (en annexe).

M. Dotta donne quelques compléments d'information sur la situation financière de la Commune ainsi qu'au sujet de la facture sociale qui continue d'augmenter entre 3 et 4% chaque année.

Courant novembre la Commune doit renouveler deux prêts d'une valeur de 5 millions et demi.

Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- D'adopter le préavis municipal 04/2021 : Arrêté d'imposition communal 2022, soit
- D'arrêter le taux d'imposition 2022 à 68% de l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales et l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
- De reprendre les autres articles de l'arrêté d'imposition sans modification.

Le **préavis** est accepté à la **majorité avec une abstention**.

10. Divers

S. Comminot informe que l'OFPC doit faire partie de la liste des associations intercommunales.

Plusieurs membres ont soulevé des questions concernant l'emplacement de l'antenne 5G près de l'ancien réservoir d'eau. La Municipalité informe qu'il sera très difficile de modifier le contrat établi entre la précédente Municipalité et Swisscom. Toutefois, la Municipalité fera son possible pour éviter que cette antenne soit construite à cet endroit.

La Présidente lève la séance à 22h.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois


La Présidente La Secrétaire
Rita Alma Amélia Elkhuizen Morgado

A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL COMMUNAL
DE CHAVANNES-DES-BOIS

Chavannes-des-Bois, le 6 octobre 2021

Postulat concernant la réduction de la vitesse sur la traverse du village de Chavannes-des-Bois (route de Sauverny et route de la Branvaude), ainsi que de l'instauration de plusieurs ralentisseurs de vitesse / dos d'âne sur ces mêmes routes

Madame la Présidente,

Ce postulat est une invitation pour la municipalité à étudier l'opportunité de prendre deux mesures de réduction de la vitesse du trafic au travers du village de Chavannes-des-Bois. Ces mesures sont les suivantes :

- Réduction de la vitesse sur les routes de Sauverny et de la Branvaude, en l'occurrence depuis l'entrée du village à côté du tennis club jusqu'à la sortie du village près des villas du chemin du Jura, en instaurant une vitesse limitée à 30 km/h ;
- Installation de trois ralentisseurs de vitesse / dos d'âne autour des trois passages pour piétons sur ces deux mêmes routes.

Ce postulat a plusieurs objectifs, soit de réduire le bruit, de réduire la pollution et de réduire les risques d'accident, notamment dans une zone d'habitation bordée de chemin avec une visibilité limitée. La présence de nombreux enfants qui vont à l'école et qui jouent à proximité de la route et utilisent les trottoirs ne peuvent que renforcer l'utilité de ces mesures.

Ce postulat intervient dans une période propice à ce genre d'initiatives. D'une part la ville de Versoix se traverse désormais à 30 km/h avec plusieurs ralentisseurs de vitesse sur la route de Suisse. La ville de Lausanne passe au 30 km/h la nuit sur un certain nombres d'axes principaux et secondaires. La ville de Genève aussi envisage de multiplier les zones 30 km/h notamment contre les vitesses excessives, contre les dangers envers les enfants, et afin de réduire les nuisances et la pollution.

Pour une comparaison avec l'autre côté de la frontière, direction Ségny, il y a de nombreuses limitations de vitesse à 30 km/h ainsi que de nombreux ralentisseurs de vitesse / dos d'âne (environ 15 jusqu'au centre commercial de Carrefour, une distance inférieure à 8 km).

Côté Terre Sainte, l'on trouve aussi plusieurs limitations à 30 km/h et ralentisseurs de vitesse, notamment dans les villages de Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey, Commugny, Tannay et Mies, liste non exhaustive.

Un contact téléphonique préliminaire a été établi avec le service du voyer afin de connaître la procédure pour un tel changement. Celui-ci m'informa que la modification devra être initiée par la commune, approuvée par le voyer d'arrondissement ainsi que par l'État de Vaud, et sera mise en test pour environ une année. Le voyer a recommandé de demander une étude pour que le village passe à une zone 30 km/h. L'approbation du canton de Vaud est nécessaire afin de pouvoir, à l'avenir, réguler la vitesse au travers de la pose d'un radar.

En vertu de ce qui précède, je vous demande de soumettre ce postulat au Conseil communal afin qu'il statue, puis de l'envoyer à la municipalité pour que conformément à l'article 61 du règlement du Conseil communal, cette dernière revienne, dans les 12 mois au maximum, avec un rapport sur ces deux projets, avec un éventuel préavis pour une demande de crédit, et avec une proposition de mise en test de la limitation de vitesse sur la traverse de notre village.

Alain Berger



Proposition

de la Commission des finances pour le budget 2022 :

Dans le but de séparer les dépenses sous responsabilité de l'exécutif de celle du législatif, la Commission des finances soumet au vote du Conseil communal la proposition suivante :

insertion d'une ligne budgétaire propre au Conseil Communal afin de budgéter des dépenses se trouvant actuellement dans le compte 110.3170 frais de réception et manifestation.

Dans les grandes lignes et de manière non-exhaustive, cette ligne budgétaire concernera :

- Repas Conseil Communal
- Boissons Conseil Communal
- Cadeaux pour les Conseillers ou le personnel du Bureau en fin de mandat
- Repas des Présidents de Terre Sainte
- Repas pour les scrutateurs et le Bureau en cas d'élections

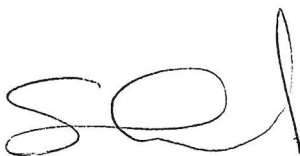
L'ordre de grandeur de ces dépenses annuelles se monte à env. 10'000 CHF/an, à préciser par le Bureau du Conseil dans le cadre du processus budgétaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter cette proposition.

Chavannes des Bois, le 6 octobre 2021



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre

Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen



Rapport sur l'activité des SITSE

L'installation du Conseil intercommunal et l'assermentation du Comité de direction a eu lieu le 28 juin à la salle communale de Founex.

Pour le Codir, 6 nouveaux municipaux des diverses communes ont pris leur charge, soit plus de 50% de renouvellement des autorités. Le président du Codir est le municipal de Mies M. Claude Hilfiker.

Pour le conseil intercommunal, dont le personnel a lui aussi été renouvelé dans une large mesure, la présidence m'a à nouveau été confiée pour l'année à venir.

Le travail reprend dès cette semaine, avec la réunion des commissions des travaux et des finances pour voter toute une série de préavis, dont ceux dévolus aux autorisations générales usuelles, ainsi que ceux concernant surtout les conséquences résultant de la reprise des cours d'eaux servant de collecteurs pour les eaux claires.

et budget 2022

Comme à chaque début de législature, un samedi matin a été consacré à la visite de nos diverses installations, surtout à l'intention de nos nouveaux participants. Cette rencontre a eu lieu le 2 octobre dernier et a permis de visiter, pour la gestion des eaux usées, la STEP de Commugny et la STAP de Coppet avec sa turbine de production d'électricité, et pour l'eau potable, le réservoir des Battantes à La Rippe et la station de potabilisation des eaux du lac à Founex « En Balessert ».

A la fin de ces visites, une fondue, servie sous la tente installée sur le site de la STEP, a permis aux participants de faire plus ample connaissance, dans une ambiance très conviviale.

André Fiaux



Chavannes-des-Bois, le 11 octobre 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni le jeudi 16 septembre 2021 à la salle communale de Montoly à Gland.

Les 5 préavis prévus à l'ordre du jour ont tous été acceptés. Ils concernaient :

1. 01-2021 Les autorisations générales de plaider de 2021 à 2026
2. 02-2021 Les compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes de 2021 à 2026
3. 03-2021 Le DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région de Nyon) et le crédit de CHF364'581.-- pour la 2ème étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en localité de Coppet
4. 04-2021 L'état financier du fonds TP (transports publics) régional 2021-2026
5. 05-2021 La participation de CHF 560'000.-- pour l'accompagnement opérationnel du programme TP.

En ce qui concerne les transports :

- . Région Nyon a édité une brochure bilan relatant « 10 ans de programme des transports publics ». Elle est disponible sur : regiondenyon.ch/programme-tp.
- . Elle propose également une offre d'abonnement demi-tarif découverte valable 2 mois dans toute la Suisse jusqu'à fin octobre au prix de CHF 33.-- à voir sur : regiondenyon.ch/demi-tarif.
- . Région Nyon propose aussi des économies pour les trajets domicile-travail et des offres exclusives en téléchargeant l'application Guichet Mobile de la Région de Nyon : guichet-mobile.ch/app

Le chantier de la Givrinerie avance avec la pose du revêtement du parking.

Dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique, plusieurs activités animeront le territoire transfrontalier du Grand Genève durant un mois, du 24 janvier au 27 février 2022.

Chaque année La Région de Nyon alloue un montant de CHF 50'000.-- à une ou plusieurs activités mettant en avant le tissu économique du district. Les innovations en matière de durabilité sont spécialement attendues. Le délai des candidatures est fixé au 31 octobre 2021.

Le côté culturel n'est pas oublié avec le concept « Côte à Côte » proposé par le Théâtre de Rolle, le Théâtre de Grand-Champ à Gland et l'Usine à Gaz de Nyon. Les trois institutions s'associent pour nous inviter à naviguer entre les trois lieux et collectionner les découvertes artistiques.

Marie-Thérèse Ramseyer



Répartition quasi exhaustive des dicastères de la Municipalité

R. Dotta : Administration générale, RH, Finances (Commission intercommunale), Relations extérieures, Locations non sportives, Association des Communes Vaudoises (AdCV), Région de Nyon, Assemblée des Syndics de Terre Sainte et Assemblée des Syndics du district de Nyon, Commission des sports et bureau du Pot commun de Terre Sainte, Commission de tourisme du district de Nyon, responsable politique www.terresainte.ch, ARSCO SA Société immobilière (actionnaire représentant la Commune)

V. Green : Juridique, Assurances, Environnement, Naturalisations, ARSCO SA Société immobilière (Conseil d'administration), Régie des églises de Terre Sainte, Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET, Conseil intercommunal) et Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT, Conseil intercommunal), Agriculture (beaux à ferme)

D. Vergani : Aménagement du territoire et Constructions, Bâtiments, Routes, Eaux, Terrains et forêts, Services industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE, Comité de direction), Commission intercommunale pour l'aménagement du territoire (CIAT), PPE Relais des Chasseurs,

K. Anderson Sparks : Ecoles, Affaires sociales, Transports publics et scolaires, Manifestations, Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET, Comité de direction) et Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT, Comité de direction), Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (CESCOT), Aînés et association des jeunes, Commission culturelle de Terre Sainte, Association régionale pour l'action social du district de Nyon (ARAS)

M. Volpi : Police, Feu, Sports, Cimetière, Déchets, Association des Communes Vaudoises Déléгатrices (AVCD, Assemblée générale), Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC SA, Assemblée générale), Déchetterie intercommunale (Comité), Commission des sport et Commission de police et sécurité de Terre Sainte, Organisation Régionale de Protection Civile du District de Nyon (ORPC) / Service de défense incendie et secours de Terre Sainte (SDIS – Sapeur pompier)



Rapport

Préavis municipal 3/2021 concernant l'octroi de diverses autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026

La Commission des finances s'est réunie le 27 septembre avec une partie de la Municipalité, ainsi que le 23 septembre et 6 octobre afin d'étudier le préavis et rédiger le présent rapport.

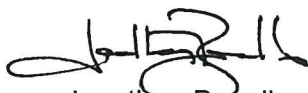
Cette demande de notre exécutif en début de législature est habituelle et nécessaire. Elle permet le bon fonctionnement de la Municipalité et permet d'éviter la convocation d'un Conseil communal extraordinaire pour des affaires sans valeur ajoutée.

Ces délégations sont accordées depuis plusieurs législatures et les compétences financières n'ont pas été adaptées par rapport à la législature précédente. La Commission des finances a questionné la Municipalité sur le niveau des compétences financières afin de clarifier la situation, en particulier pour les lignes budgétaires à petit montant. La Municipalité a répondu qu'elle a étudié les pratiques d'autres communes de Terre-Sainte, et que souvent les exécutifs ont des compétences plus larges mais couvrant l'ensemble des lignes budgétaires sous contrôle de la Municipalité. S'agissant d'une autorisation générale pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, la Commission des finances valide la demande.

De plus, la Municipalité propose de lui accorder une autorisation générale sur les legs, donations et successions, qui ne figurait pas auparavant. Cette demande est formulée au cas où, en phase avec ce qui se pratique dans d'autres communes de Terre-Sainte.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le Préavis n° 3/2021 tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes des Bois, le 6 octobre 2021



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot

Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen



Rapport

Préavis municipal 4/2021 concernant l'arrêté d'imposition communal 2022

La Commission des finances s'est réunie le 27 septembre avec une partie de la Municipalité, ainsi que le 23 septembre et le 6 octobre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

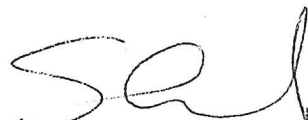
La Commission des finances a questionné la Municipalité si des variantes de hausse, respectivement de baisse des impôts ont été étudiées. Il a été répondu par l'affirmative. Une hausse du point d'impôts, en vue de diminuer par exemple plus rapidement la dette, n'est pas nécessaire, le contrat de location de la crèche permettant à terme de rembourser autour de 50% de l'endettement actuel de la Commune. A contrario une baisse du point d'impôts paraît prématurée et risquée au vu des derniers résultats comptables de la Commune et des quelques projections qui ont pu être faites sur les chiffres en cours. La Municipalité recommande donc le statut quo pour cette année et réévaluera la situation pour l'année suivante.

Une discussion a été ouverte sur le montant de la dette autofinancée par la crèche figurant dans le préavis. Il en ressort que l'ordre de grandeur est cohérent. La Commission a profité de cette 1^{ère} rencontre avec la Municipalité pour s'informer des projets d'investissements en cours et futurs. La Municipalité a répondu à l'ensemble de nos questions.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient à l'unanimité le taux d'imposition proposé de 68% et recommande au Conseil communal d'accepter le Préavis n° 4/2021 tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes des Bois, le 6 octobre 2021


Jonathan Bonello


Stéphan Comminot


Marc Demierre

Thierry Lachavanne


Wilhelm Pickenhagen
